

DECRET N° 71/81 du 16/3/71

portant nomination du Directeur de l'Industrie, et de
la Bourse du Diamant

LE PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT
PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ETAT,

VU la Constitution du 30 Décembre 1969;
VU le Décret n° 70/233 du 28 Août 1970 relatif à l'Organisation
des Services du Commerce et de l'Industrie;
VU le Décret n° 52/141 du 15 Mai 1962 portant création de la Bourse
du Diamant;
VU le Décret n° 52/183 du 15 juin 1962 portant nomination et fixant
les émoluments de M. KUENEMANN, Directeur de la Bourse du Diamant;
VU le Décret n° 51/74 du 7 Janvier 1964 fixant les indemnités de
représentation accordées aux titulaires des postes de direction
et de commandement et les textes subséquents;
LE Conseil d'Etat entendu,

DECRETE :

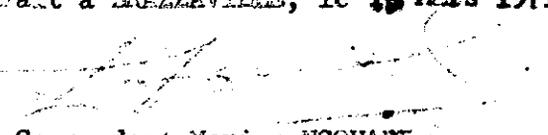
ARTICLE 1°.- Le Capitaine d'Administration de l'APN KOUAMBA Jean
Boniface est nommé Directeur de l'Industrie.

ARTICLE 2°.- Le Capitaine d'Administration KOUAMBA Jean Boniface est
nommé, cumulativement avec ses fonctions de Directeur de l'Industrie,
Directeur de la Bourse du Diamant, en remplacement de M. KUENEMANN
Jean.

ARTICLE 3.- Le Capitaine d'Administration KOUAMBA Jean Boniface per-
cevra une indemnité de représentation au taux prévu en faveur des
Directeurs d'Administration Centrale.

ARTICLE 4.- Le présent Décret, qui prendra effet à compter de la
date de prise des fonctions de l'intéressé, sera publié au Journal
Officiel de la République Populaire du Congo.-

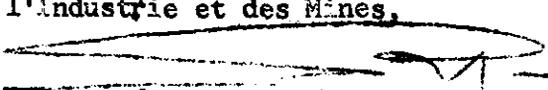
Fait à BRAZZAVILLE, le 16 Mars 1971


Commandant Marien NGOUABI.-

Le Ministre des Affaires Sociales,
de la Santé et du Travail,


Ch. NGOUORO.-

Le Ministre des Finances
et du Budget,


Commandant A. NDOU.-

115